



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIÈGE.

### AVIS.

Pour éviter des retards dans l'envoi du journal, on est prié de renouveler les abonnemens qui sont expirés le 30 septembre

### EXTERIEUR.

#### TURQUIE.

Bagdad, le 18 juillet. — On craint sérieusement une nouvelle rupture entre la Perse et le pacha de Bagdad. On dit que Abas-Mirza ne veut point consentir au traité de paix, à moins que le pacha de Bagdad ne lui ait payé de grands secours d'argent qu'il lui demande. C'est prendre Daons-Pacha par son faible; il retarde autant que possible; en attendant les troupes marchent effectivement de part et d'autre. Plusieurs bataillons sont partis de Bagdad, en prenant la route du Kourdistan. Les Turcs ont pris possession de Salomanie, ville que les Persans ont abandonnée volontairement. On suppose qu'ils s'en repentent et qu'ils veulent la ravoir. Ce sera le centre des opérations militaires, s'il y a guerre entre les deux nations. Dans ce moment tout est en paix à Bagdad et dans les alentours. Il ne se passe rien dans le Kourdistan; on négocie de part et d'autre; tous les différends se termineront sans doute à l'amiable. Il est bien certain que le prince Abas-Mirza, à la tête d'une armée de vingt à vingt-cinq mille hommes, s'est emparé d'une partie du Kourdistan.

#### ESPAGNE.

Madrid, le 16 septembre. — La gazette vient de publier une circulaire du ministre de la guerre. Elle porte que S. M., convaincu de l'urgence d'augmenter les corps des volontaires royalistes, engage les capitaines-généraux à n'épargner ni peines ni soins pour établir la discipline dans ceux qui seront formés dans le cercle de leurs districts respectifs, en employant, à cet effet, tous les moyens qui ne sortiront point de la sphère de leur autorité, et en excitant le zèle des municipalités, afin que les vœux de S. M. ne restent point sans effet. S. M. désire que l'on n'y admette, cependant, que des personnes dont la réputation religieuse et politique soit parfaitement connue. S. M. ordonne qu'on lui transmette successivement l'état des forces auxquelles ils pourraient atteindre, et espère que les bons Espagnols s'empresseront de se faire inscrire dans ces corps qui n'ont pour but que la tranquillité publique et la paix.

— On vient d'arrêter un ancien administrateur des mines, qui le 30 mai 1822, tenta d'assassiner l'infant don Carlos, à Aranjuez, et qui dernièrement était à la tête de la bande qui s'était formée à Tarancon. On a également arrêté l'ancien rédacteur en chef du Diario-Nuevo, journal révolutionnaire, qui s'imprimait à Madrid pendant le régime des corps, et le rédacteur d'un autre pamphlet de ce tems-là. A la vue de ces prisonniers, le peuple a fait entendre les cris de vive le roi! meurent les traitres!

Barcelonne, le 18 septembre. — Il paraît qu'un des bâtimens de l'expédition révolutionnaire, sous le commandement de Lopez-Banos, se trouvait vers le premiers jours de septembre dans le golfe des Alfagues (au royaume de Valence), où il avait l'intention de débarquer. Mais le 6 septembre il a été accueilli par une si violente tempête, qu'après avoir été pendant quarante-huit heures le jouet des vents et des flots, et avoir éprouvé des avaries majeures, il a été trop heureux de regagner Gibraltar, où, sans doute, il pourra se livrer avec toute sécurité à de nouvelles entreprises criminelles contre l'Espagne et son souverain.

Vitoria, le 19 septembre. — Une coutume observée depuis un tems immémorial exige qu'à une époque fixée de l'année les autorités de cette ville parcourent les limites qui séparent le district des contrées voisines. Cette cérémonie s'appelle dans ce pays *visita de maiones* (visite des limites). Dans cette circonstance le peuple se livre à la joie et aux réjouissances. Cette fête, qui vient d'être célébrée, a été accompagnée cette année de quelques accidens fâcheux. A la course des taureaux qui a eu lieu au hameau d'Elorriaga, près de cette ville, un de ces animaux a tué un homme sur la place et blessé plusieurs autres personnes. En outre la populace, échauffée par le vin, s'est portée à des excès déplorables: des individus soupçonnés de libéralisme ont été assaillis, et les choses n'en seraient pas restées à ce point, sans la présence des Français. Au nombre des personnes maltraitées par la populace se trouve M. Velar, neveu du général Alava. Un nombre considérable de familles établies dans les villages de cette province, et qui s'étaient retirées ici pour se soustraire aux per-

sécutions, non de l'autorité, mais de leurs concitoyens, à cause de leurs opinions politiques, viennent de recevoir l'ordre de quitter la ville dans le plus court délai.

#### ANGLETERRE.

Londres, le 28 septembre. — Le navire, le *John*, major, est arrivé à Cork, venant de la baie de Campêche, d'où il était parti de compagnie avec le *Walworth-Castle*. Près du banc de Yucatan il a parlé au vaisseau de S. M. le *Hussar*, capitaine Harris, qui escortait un convoi allant à la Vera-Cruz. On suppose maintenant que cette flotte est celle que le *Walworth-Castle* a rencontrée le 4 août, et qu'il avait prise pour une expédition espagnole allant au Mexique.

— On écrit de Dublin (Irlande), 22 septembre: « Le parti orangiste de cette île paraît s'inquiéter du secret qu'on observe au château sur le véritable objet de la visite du ministre Canning. Ils affectent un air d'indifférence et de confiance dans leur propre force, mais cela ne peut pas cacher les craintes graves dont leurs esprits sont frappés. M. Canning cependant persiste dans la résolution qu'il a annoncée à son débarquement sur le rivage irlandais, de ne recevoir aucune adresse quelconque.

— S. A. R. le duc d'York, commandant en chef, a fait quelques nouveaux réglemens sur les promotions, mutations et démissions des officiers de toute arme. Aucun officier ne peut être promu au grade de capitaine à moins qu'il n'ait été dans les rangs subalternes deux ans effectifs. Nul ne sera élevé au rang de major qu'il n'ait été 6 ans révolus au service. Nul officier, recevant l'ordre de joindre un régiment ou bataillon qui se trouve de service à l'étranger, ne pourra changer pour un autre régiment, à moins de faiblesse de santé dûment constatée. Aucun officier, donnant sa démission, ne pourra quitter son régiment avant que cette démission ne soit acceptée, etc., etc.

— Les journaux américains arrivés hier vont jusqu'à la date du 29 du mois passé, et sont remplis de détails sur les fêtes données au général Lafayette, partout où il s'est montré. A Boston, entr'autres, on avait placé des arcs de triomphe dans les rues où il devait passer. Le bruit des cloches annonça son arrivée; on le reçut dans la maison commune où le maire lui adressa un discours qui respirait l'enthousiasme et l'amour ardent de la liberté. Le passage suivant peut donner une idée de ce discours: *Dans votre jeunesse vous vous êtes rangé sous les drapeaux d'une nation de trois millions d'hommes pour combattre dans une lutte inégale et dont le résultat devait paraître au moins incertain. Dans un âge avancé, vous revenez parmi ce peuple. Dix millions d'hommes, les descendants de ceux avec qui et pour qui vous avez combattu, viennent aujourd'hui à votre rencontre, et votre présence devient le signal d'une allégresse universelle.* Le général adressa ensuite ses remerciemens aux habitans de Boston. Il fut conduit ensuite avec cérémonial à la résidence qui lui avait été préparée. La cavalerie ouvrait la marche, qui était une véritable marche triomphale.

— Le *Journal de la Jamaïque*, du 9 septembre, contient l'article suivant:

Il y a quelque tems, nous avons parlé brièvement de la mort de Georges-Frédéric-Auguste, roi des îles Mosquito. Nous avons appris depuis les particularités du décès de S. M., et nous les mettons aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs. Il paraît que Georges-Frédéric-Auguste, étant, selon son invariable coutume, dans un glorieux état d'ivresse, s'était retiré dans son lit royal et dans les bras de sa très-gracieuse reine, qui, profitant de son état, avec l'aide de deux nobles de la cour, l'étrangla dans son premier sommeil, et a déposé ensuite le royal cadavre dans une pièce d'eau, près du palais. La reine ayant été soupçonnée d'avoir commis ce forfait, les sages du royaume se sont assemblés pour faire une investigation sur ce perfide assassinat. Après quatre longues délibérations, la reine et ses deux complices ont été reconnus coupables, et condamnés à être pendus, et la sentence a été promptement exécutée. Au pied de la potence, la coupable reine a admis la justice de la sentence, et a avoué qu'elle avait été excitée à commettre ce crime par un étranger demeurant au cap Gracias à Dios. Il paraît que le trône de ce royaume est électif, et que le surintendant de Honduras a une influence politique sur l'élection. Il y a maintenant deux aspirans au trône vacant, savoir: le frère et le cousin du roi assassiné, et la voix du surintendant, par l'entremise d'un envoyé, déterminera le choix.

— Suivant des lettres de Rio-Janeiro, en date du 7 août, M. Gomez Silveira, ministre de la guerre, avait donné sa démission, et avait été remplacé par M. Jose Vieira de Carvalho. On ne dit pas la cause de ce changement; mais il paraît avoir été suivi d'un accroissement de vigueur dans toutes les mesures du gouvernement. Le jour où lord Cochrane a mis à la voile, la corvette le Sparrowhawk est arrivée à Rio-Janeiro, ayant à son bord 300,000 liv. sterl. en espèces, expédiées d'Angleterre comme acompte sur l'emprunt négocié à Londres pour le Brésil. Cette somme est arrivée au trésor impérial dans un moment fort opportun;

car l'empereur aurait été forcé, pour compléter dans le temps prescrit l'expédition destinée contre Fernambouc, à avancer 50,000 réis sur sa cassette particulière. Indépendamment des 2,000 hommes qui ont fait voile pour Fernambouc, le 2 août, à bord de l'escadre aux ordres de lord Cochrane, 500 autres devaient encore être expédiés le 10 pour la même destination. L'embargo mis depuis le 26 juillet sur tous les bâtimens mouillés dans le port de Rio-Janeiro, ne se trouvait pas encore levé.

— Le *Morning-Chronicle*, contient ce qui suit en date du 27 septembre.

Le cutter le *Lion* est arrivé hier dans les parages de Douvres venant de Carthagène en 60 jours. Les nouvelles qu'il apporte sont très-importantes. Les détails sur les affaires du Pérou recueillis à Bogota et extraits du rapport du général Bolivar sont aussi très-satisfaisants. Le 12 mai ce général s'était avancé jusqu'à Huanchas où il attendait tous les jours des renforts de Panama et de Guayaquil et alors, d'après son rapport, il ne faudra que peu de jours pour mettre fin à la royauté dans le Pérou. Le général Canterac avait quitté Lima et s'était retiré pour s'appuyer sur l'armée de Valdès. Cette guerre se terminera probablement sans effusion de sang, car il y a tout lieu de croire que les chefs des deux partis s'entendent entre eux. Le général Bolivar vient de donner le plus sublime exemple d'une vertu republicaine. Il sollicite près la législature de la Colombie, la permission de pouvoir servir la république sans aucune rétribution et même d'employer son salaire annuel de 30,000 piastres au besoin de l'état. Cette proposition a été remise à la délibération des représentans. Ce général vient de se rendre digne de la considération que lui portent ses concitoyens par un autre trait qui doit pour toujours l'élever au rang de ces hommes que la postérité vénère le plus. Aussitôt qu'il eut appris que le général Morillo avait été obligé de quitter l'Espagne, il l'engagea à venir s'établir dans la Colombie, et lui offrit de plus tous les moyens d'y vivre convenablement.

Un acte passé dans le sénat avait accordé tous les droits de citoyens de Colombie aux citoyens des Etats-Unis et aux Anglais.

Bolivar écrit d'Huanchas, près de Lima, 15 mai, que l'armée du vice-roi Olanetta s'était jointe à lui. Le vice-roi, après s'être déclaré en faveur des indépendans, avait eu un engagement avec le général royaliste Caratala, et l'avait fait prisonnier. Dans son rapport le libérateur promet de terminer la guerre du Pérou avant la fin du mois de mai, s'il recevait les 4000 hommes de Guayaquil et de Panama, ce qui lui est sans doute parvenu depuis long-tems. Toutes ces nouvelles sont en date de Bogota, 16 juillet et envoyées au vice-président de la république par le général Bolivar lui-même. Le courrier prochain nous annoncera certainement la défection entière des Espagnols dans ce pays.

#### ALLEMAGNE.

Vienne, le 18 septembre. — L'empereur a donné l'ordre au comte de Trautsmansdorf, son ambassadeur, à la cour de Munich, de se rendre immédiatement à Tegernsee, pour y présenter à la princesse Sophie, fille de S. M. le roi de Bavière, le portrait de l'archiduc François-Charles, fils de S. M. I., auquel la main de cette jeune princesse est promise.

#### AFFAIRES DE GRÈCE.

##### Iles de l'Archipel.

TINOS, le 9 août. — Le gouvernement a fait afficher un ordre expédié par les autorités d'Hydra qui portaient que tous les armemens hydriotes, spezziotés, etc., eussent à se diriger vers Hydra pour défendre cette île contre l'ennemi qui s'en approche.

SYRA, le 22 juillet. — Odysseus est aux arrêts. Le gouvernement a la surveillance sur lui. Beaucoup d'Anglais habillés à l'albanaise sont récemment arrivés en Morée.

L'emprunt a été envoyé à Missolonghi. Les guinées ont commencé à circuler en Grèce: elles ont été fixées à cinq tallaris.

Toute la population d'Athènes se trouve entassée sur Salamine.

Du 24. — Les Samiens ont envoyé à Hydra cent cinquante barils de vin pour l'entretien d'une division qui croisera devant cette île. Toutes leurs familles, femmes, enfans et vieillards ont été placés sur une montagne; il n'y a que les hommes armés qui soient dans la ville, les villages et les plaines.

MILO, le 30. — Les Ipsariotes ont obtenu de leur gouvernement Naples de Moldavie. C'est là qu'ils doivent habiter avec leurs familles.

Du 8 août. — Une lettre du colonel Voutier qui est à Naples de Romanie, annonce l'arrivée de l'expédition d'Egypte, commandée par le fils du vice-roi d'Egypte, vis-à-vis de Rhodes. On prétend que le vice-roi d'Egypte a dit à son fils que s'il apprenait qu'Hydra résistât plus de huit heures, il se conperait la barbe.

Le gouvernement grec exclusivement occupé à fortifier Samos, Hydra et Spezzia, néglige un peu les expéditions de terre. Tous ses moyens sont employés à fortifier Hydra. Beaucoup de troupes y sont venues du Péloponèse. Tous les bâtimens, au nombre de quatre-vingt-dix-huit, sont armés. Beaucoup de brûlots croisent depuis Samos jusqu'à Hydra: cette île est dans un état de défense très remarquable; 6,000 hommes de troupes albanaises y ont été envoyés, et l'on attend encore 4,000 hommes des îles de Skiato et Scopélo que l'amiral Miaulis a envoyé prendre avec 8 armemens.

Scro, le 4 août. — Les Hydriotes ont envoyé leurs femmes et leurs enfans à Naples de Romanie. Ils font venir tous les jours de nouveaux soldats de Morée. Ils rétablissent et fournissent leurs batteries qu'ils avaient laissées tomber en ruines. Les spezziotés ne pouvant se dissimuler la faiblesse du point qu'ils occupaient et le danger d'affronter seuls les forces redoutables que l'Egypte envoie se sont décidément réunis à leurs voisins.

SMYRNE, le 16 août. — Athènes est au pouvoir des Grecs, mais les Turcs ravagent la campagne. Ils sont campés sous le mont Hymète, et forment leurs embuscades dans les bois d'oliviers qu'ils détruisent. L'Acropolis est approvisionnée pour 3 ans. On se rappelle l'heureuse découverte que les Grecs y firent quelque tems après l'avoir prise sur les Turcs, d'une citerne antique dont l'eau est inépuisable.

Goura, le gouverneur d'Athènes, partit une nuit avec 300 hommes d'élite et alla se porter sur une hauteur qui domine la plaine de Marathon. Les Turcs l'y aperçurent au point du jour, et l'attaquèrent vivement. Il les repoussa par trois fois à la faveur de sa position. Pendant ces tentatives infructueuses, une autre troupe de Grecs qu'il avait commandée avant son départ, sortit d'Athènes, prit les Turcs par derrière, les mit entre deux feux et détermina leur déroute.

Une victoire plus importante a été remportée près de Salone par les Grecs. Les Turcs eux-mêmes en font l'aveu. Il paraît que les populations

aguerries du Parnasse ont surpris un corps nombreux d'Ottomans dans une mauvaise position, l'ont enveloppé et complètement défait. Un pacha à deux queues a été tué. 23 Bairaacks ou drapeaux (chaque Bairaack contient 50 à 60 hommes) et 3 canons sont les principaux trophées de la victoire des Grecs. On ajoute que 800 chevaux sont restés en leur pouvoir.

On écrit de Salamine que les forces turques, dans cette partie de la Morée, ne montent pas au-delà de 14 à 15,000 combattans, en comprenant ceux de Négrepont.

Les Grecs, informés que l'armée que commande Ibrahim pacha s'est dirigée sur Macri et Rhodes, ont mis en mouvement toute leur marine pour la surprendre dans sa marche.

L'escadre grecque, mouillée devant Hydra, a reçu le 7 août trois mois de solde. Ce fait explique pourquoi il n'y avait point le 8 de bâtimens grecs devant Samos, vers laquelle se dirigeait le capitain-pacha.

A Samos on est décidé, si les Turcs viennent à serrer l'île de trop près, à arborer sur tous les points le pavillon anglais, et à se réclamer de cette puissance.

L'emprunt fait à Londres a été payé en son entier. Quelques personnes croient que l'armée se dirige sur Hydra, Spezzia et Napoli de Romanie; d'autres disent sur Modon et Coron.

TRIESTE, le 16 septembre. — Un navire, commandé par le capitaine Petrich, qui est venu de Smyrne en 24 jours, est entré ici aujourd'hui. Il a apporté des lettres du 22 août. Elles annoncent qu'une division de la flotte grecque de 27 bâtimens a brûlé dans le canal de Samos une frégate turque, deux corvettes et un brick, et coulé à fond 60 transports. Aussitôt que cet événement a été connu dans le camp des troupes asiatiques près d'Echelle-Neuve, il s'est dit, et un essaim de 8000 asiatiques doit s'être porté à Smyrne; mais l'énergie du pacha a maintenu la tranquillité. Ces nouvelles sont confirmées par le rapport du capitaine Petrich.

Il vient d'arriver dans notre port un navire de Sira, qui a fait la traversée en quinze jours; ainsi nous allons bientôt apprendre y a quelque chose de vrai dans ce que l'on a dit sur le coup hardi de Canaris. Une lettre particulière de Céphalonie annonce que, jusqu'au 20 août, l'expédition d'Egypte était encore entre Cos et Rhodes. (Gazette d'Augsbourg.)

AMSTERDAM, le 29 septembre. — Nous avons la satisfaction de pouvoir annoncer qu'il est également arrivé ici des nouvelles particulières de la victoire des Grecs à Samos; voici ce qui a été communiqué à ce sujet: Il est arrivé ici de Trieste et de Venise différents rapports, en date du 16 de ce mois. Bien que les détails en diffèrent, ils s'accordent sur les faits suivans: Le vaisseau amiral, ou du capitain-pacha, ainsi que plusieurs autres de sa flotte, ont été brûlés par les Grecs. Les Turcs ont fait dans l'île de Samos deux débarquemens, le premier avec 8,000, et le second avec 7,000 hommes, mais tous deux ont échoué, et tous les Turcs qui avaient été débarqués, y ont trouvé leur tombeau. Le restant de l'armée ottomane qui se trouvait à Scala-Nova, témoin pour ainsi dire oculaire de cette mauvaise réussite, s'est débandée et dispersée. On ajoute qu'une partie de ces fuyards sont arrivés à Smirne, où ils ont commis de grands massacres parmi les Grecs et les Francs paisibles.

#### FRANCE.

Paris, le 29 septembre. — S. M. a présidé le conseil des ministres, qui a duré depuis midi jusqu'à trois heures. S. A. R. le dauphin y a assisté.

— Demain, le roi passera au Champ-de-Mars une grande revue. Il y aura sur le terrain quarante bataillons fournis par la garde nationale, la garde et les régimens de ligne de la garnison de Paris, et trente-cinq escadrons de même troupe, plus six batteries d'artillerie dont trois à pied et trois à cheval, ce qui formera un total de vingt mille hommes environ. La tenue devra être la grande tenue d'été.

— Toujours empressé de s'acquitter du soin de perpétuer le souvenir des actions et des paroles mémorables du roi, M. A. de Puymaurin, directeur de la Monnaie royale des médailles, vient de faire graver sur le bronze les paroles suivantes, adressées par S. M. Charles X à MM. les pairs et les députés:

*« J'ai promis, comme sujet, de maintenir la charte et les institutions que nous devons au souverain dont le ciel vient de nous priver. Aujourd'hui que le droit de ma naissance a fait tomber le pouvoir entre mes mains, je l'emploierai tout entier à consolider, pour le bonheur de mon peuple, le grand acte que j'ai promis de maintenir. Ma confiance dans mes sujets est entière... »*

— Le conseil souverain de Berne vient d'affranchir les vins de France des impôts qui pesaient sur eux, au profit de ceux du pays de Vaud. Une parité complète a été substituée au droit spécial que les gouvernans bernois s'efforçaient de maintenir contre nos vins sous des formes plus ou moins modifiées.

— Il est mort, le 20 septembre dernier, dans la commune d'Oisi (Calvados), un aliéné assez extraordinaire. A Godmer (c'était son nom), ancien ecclésiastique, âgé de quatre-vingt-huit ans, avait rempli les fonctions de son ministère dans différentes communes du Calvados.

Les troubles révolutionnaires, et surtout le serment exigé alors, auquel il s'était constamment refusé, malgré qu'on l'eût tourmenté cruellement, lui avaient donné une telle aversion pour les hommes, qu'il s'était réfugié dans quelques arpens de bruyère, sa propriété, situés dans la grande bruyère d'Oisi. Il avait creusé un terrier qui lui servait d'asile, et tout son mobilier consistait en un grabat de mousse, couvert d'une natte, quelques ustensiles de cuisine une vache et deux poules, contribuant à sa nourriture. Cette situation, dans laquelle il a été trente-quatre hivers; lui avait fait donner le surnom d'abbé des bruyères, ou d'ermite de la bruyère d'Oisi.

Qu'on se représente un petit vieillard haut de quatre pieds huit pouces, marchant avec assurance, relevant fièrement la tête, quoique son corps fût courbé par les ans, son teint couleur de cuivre, contrastant avec la blancheur de sa barbe et de ses longs sourcils, à travers lesquels brillaient deux petits yeux noirs et ronds, pleins de feu et d'expression; sa bouche encore garnie de dents lui permettant d'articuler nettement. Qu'on se le peigne revêtu d'une vieille soutane traînante, sans manches et laissant voir ses bras musculeux, ses mains crochues, ornées d'ongles d'une longueur extraordinaire, son vaste chapeau à bords roulés, et l'on aura une idée de cet ensemble tout-à-fait bizarre.

Lorsque, le 16 de ce mois, vaincu par l'âge, il tomba malade, M. le Gougeux, curé d'Oisi, l'ayant fait enlever à sa misère malgré sa résistance, le fit placer dans un appartement près de lui, et lui prodigua lui-même les plus grands soins; enfin, lorsqu'il a succombé, ce bon pasteur l'a fait inhumer avec toutes les marques caractéristiques du sacerdoce.

Cours de la bourse du 28 sept. 5 p. c. cons. jouis. du 22 sept. 1824, 101 fr. 10 c. Act. de la banque, 1925 fr.

#### INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 1er octobre. — Le motif du voyage pour Londres de l'adjudant-général de l'empereur de Russie, comte Oseharowsky, qui est passé par cette ville, est de remettre

au roi d'Angleterre une lettre autographe de S. M. I. où elle le remercie de ce que, par la médiation de la Grande-Bretagne, les différends qui s'étaient élevés entre la Russie et la Porte, se trouvent maintenant applanis.

— Le tribunal correctionnel de cette ville a acquitté aujourd'hui le nommé Cauvin, Français d'origine, poursuivi par le ministère public comme étant en contravention aux lois sur les passeports. Cet individu a été impliqué en France dans la conspiration du général Berton.

LIÈGE, LE 2 OCTOBRE.

S. M. le roi donnera audience lundi 4 octobre prochain, à son palais du Loo.

— S. A. R. le prince Frédéric de Prusse est arrivé le 20 septembre à Dusseldorf pour y commander les grandes manœuvres qui ont lieu maintenant dans la plaine de Hildner.

— Le *Journal des Débats* contient l'article suivant : Par suite des droits considérables qui se perçoivent sur le Rhin, et particulièrement en Hollande, la navigation devient tous les jours moins active. Vu les prix modérés des transports par terre, on abandonne peu à peu la voie des rivières pour les marchandises. Tandis que le fret par eau d'Anvers à Cologne est de 6 fr. 33 c. par 100 kilogrammes, le transport par terre ne revient qu'à 5 fr. 15 c. Un grand nombre de marchandises expédiées des ports entre Cologne et Mayence pour Francfort, sont transportées par terre, parce que le prix est à peu près le même par les deux voies, et que le débarquement forcé auquel sont soumises les marchandises à Mayence, cause pour les envois par eau, un retard considérable qui n'a pas lieu pour les envois par terre.

— Mlle. Léontine Fay donne en ce moment des représentations à Gand, qui sont très-suivies.

#### CONTRIBUTION PERSONNELLE.

Le ministre d'état chargé de la direction générale des recettes explique, par résolution du 8 mars dernier, que le « marchand détaillant en gros » peut réclamer l'application en sa faveur de l'art. 42, § 3, lorsque, pour le transport de ses marchandises, il ne se sert de ses chevaux qu'accessoirement pour voitures suspendues sur ressorts ou soupentes. Mais l'usage de ses chevaux pour le transport de sa personne, même pour les affaires de son commerce, exclut toute participation à la contribution modérée établie audit paragraphe 3.

#### SPECTACLE. — Mérope. — Mlle. GEORGES.

Qui dira que Mlle. Georges n'ait pas été cent fois sublime dans le rôle de *Mérope* de sa dernière représentation ? qui peut nier qu'elle n'ait au moins aussi souvent rappelé tout le faux goût d'une école maniérée. D'où vient ce mélange singulier de beautés et de défauts ? ou l'habileté de cette actrice est étonnante, ou la force de l'habitude est singulièrement puissante sur elle ; car si elle joue ses rôles à froid, il est souvent impossible de mieux feindre l'inspiration ; si au contraire elle cède à un véritable entraînement, comment des défauts qui tiennent à la froideur, comment des effets si évidemment et si bizarrement cherchés et étudiés, peuvent-ils sans cesse dépasser son talent. Ces défauts, il faut le dire, appartiennent à l'école du conservatoire ; les beautés du talent de mademoiselle Georges sont à elle seule. Il y a de l'originalité dans son talent ; et si elle rappelle quelquefois les poses et l'expression de physionomie de Talma, cette imitation même, dans un rôle de femme, n'est pas d'une actrice vulgaire.

La manière du conservatoire a depuis long-temps envahi la scène à Paris ; c'est ce qui fait que nous sommes beaucoup plus choqués de ses défauts en province ; car on finit par s'habituer à tout. Boucher, dont les tableaux sont rejetés si loin aujourd'hui, a compté des admirateurs aussi passionnés de son tems, que Raphaël en aura dans tous les siècles. Si l'on me demandait pourquoi la déclamation du conservatoire déplaît ; j'aurais peine à résoudre la question autrement que par la question même. Est-ce parce qu'on ne parle point ainsi ? est-ce parce que les arts ne font qu'imiter la nature ? Mais on ne parle pas en vers ; mais la musique n'est pas dans la nature : on ne chante pas quand on est gai ou affligé, ou au moins on ne chante pas ses propres idées. La question n'est donc pas là ; car si vous bannissez l'idée des arts, vous détruisez la poésie rimée ou cadencée, vous récusez l'Apollon du *Belvédère*, vous réduisez la peinture à ce qu'on appelle des *trompe-l'œil*, et la musique à rien. Il ne s'agit pas de savoir s'il faut de l'idéal aux arts ; mais quel est celui qu'il leur faut. Je consens volontiers que la tragédie se dise autrement que la prose ; pourquoi pas ? D'autres la chantaient. Je veux même que la prose théâtrale ne se confonde pas avec celle que M. Jourdain fait sans le savoir ; mais, de grâce ! si vous vous écarterez de la nature nue et réelle, gagnez au change.

Entr'autres défauts de la déclamation du conservatoire, la monotonie en est insupportable. Aussi est-il très difficile, et presque pénible, d'écouter d'un bout à l'autre nos meilleures tragédies ; rien cependant de plus ordinaire pour les ouvrages comiques. Les acteurs qui s'élèvent un peu au-dessus du vulgaire l'ont senti ; delà les contrastes, les bizarreries et tout ce qu'on veut nous faire prendre pour du sublime. Si l'on voulait se rapprocher un peu plus du naturel, on n'aurait pas besoin de chercher si loin la variété ; la nature n'est jamais monotone. Voyez Mlle. Mars, dans *Misanthropie et Repentir*. La soirée, où elle a paru dans cette pièce chez nous, a offert pour l'ensemble une des représentations les plus faibles qu'elle y ait données. L'inimitable actrice dut se ressentir de la médiocrité générale, et cependant nulle part son talent n'a été plus étonnant. Je n'ai jamais vu ni chez elle ni ailleurs, rien qui approchât à mille lieues du naturel qu'elle a dans ce rôle. Il n'y a rien eu de semblable au théâtre ; c'est la nature elle-

même. Je sais que le genre, et même le défaut du drame est de copier la nature sans aucun déguisement de l'art. Aussi Eulalie ne doit-elle point se jeter comme Phèdre, ni Phèdre comme Eulalie. Mais qu'on suppose le même talent sachant inventer le naturel de la tragédie comme il a trouvé celui du drame ; et l'on verra quelles immenses créations restent à faire dans cet art. Talma est jusqu'ici le seul acteur tragique qui doive être rayé de la longue liste des *déclamateurs selon le conservatoire* ; depuis quelques années surtout il rentre tous les jours de plus en plus dans l'exception, mais j'oserai dire qu'il n'y est point encore tout entier. Tant il est difficile au génie lui-même de nous délivrer de la rouille des habitudes.

A tout prendre, Mlle. Georges est peut-être l'actrice tragique qui convient le mieux à un parterre de province. Les auditeurs inexpérimentés sont toujours informés par elle du moment où il est à propos d'applaudir ; c'est un bras qui se lève et retombe avec une lente majesté, c'est une inflexion de voix de l'aigu au grave, une transition brusque de la rapidité de débit à une lenteur traînante, de la fureur à un calme absolu. Aussi le parterre applaudit-il toujours à point nommé et prévu. Ce genre de talent rappelle, sous ce rapport, la grande majorité de *tableaux à effet* que l'on voit d'ordinaire dans les salons d'exposition à Paris et ailleurs. Vous, connaisseur d'un jour, vous ne passerez point à côté de ces compositions, comme devant celles de Raphaël, sans vous douter au premier abord de tout ce qu'elles renferment de sublime ; il ne faut pas là que votre attention soit fixée pendant quelque tems pour que vous découvriez une foule de beautés d'abord inaperçues. L'artiste au contraire à l'air de vous dire : voyez-vous cette draperie rouge comme elle se détache bien d'un fond bleuâtre, ne passez pas le bras de mon héros, êtes-vous bien sûr d'avoir remarqué ce torse si vigoureusement dessiné. Le peintre ne veut pas que vous ayez rien à faire pour admirer, il vous évite jusqu'à la moindre peine. Aucun de ses effets n'est perdu pour personne, et il est sûr d'être apprécié du premier coup d'œil. Je pourrais appliquer la comparaison à d'autres arts, à ces musiciens qui pour avoir remarqué l'effet d'une modulation imprévue, vous donnent du baroque à torturer l'oreille la plus insensible ; pourquoi pas à ces orateurs emphatiques, qui veulent que tout soit à effet, jusqu'aux points et aux virgules de leur discours ? Comme une étrangère demandait à une dame française revêtue des énormes paniers du tems : *Madame, tout ceci est-il vous-même* ; on est toujours tenté d'en finir avec ces gens-là, en leur demandant : Messieurs, tout ceci est-il la nature, tout ceci fait-il partie des moyens qui doivent vous conduire à votre but.

Si l'on nous reprochait d'être trop sévère à l'égard de Mlle. Georges, d'insister plus sur la critique que sur l'éloge ; nous répondrions que la renommée de Mlle. Georges est trop bien établie, pour que notre faible voix puisse augmenter d'un fleuron sa couronne théâtrale ; et qu'au talent qui a épuisé toutes les formes de l'éloge, il reste un danger auquel il faut bien qu'il se résigne, celui de donner à la critique un air de nouveauté. *Deux.*

#### Administration des contributions directes, droits d'entrée, de sortie et des accises.

Le jeudi 7 octobre 1824, à onze heures précises du matin, on vendra à l'entrepôt royal, rue Hors-Château diverses quantités de farine de froment et seigle. Argent comptant.

L'administration du trésor de Liège, prévient Messieurs les professeurs, boursiers et employés de l'université, Messieurs les curés et desservants résidans à Liège, que le paiement de leur traitement du 3<sup>e</sup> semestre 1824 est ouvert, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi.

#### TAXE DU PAIN. — Du 2 octobre.

PAIN seigle . . . .	s. 33 l.
» ménage . . . .	s. 60 l.
» blanc . . . .	s. 83 l.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

##### A l'occasion de la fête au Rivage-en-Pot,

Il y aura BAL aujourd'hui dimanche et demain lundi au *Waux-Hall champêtre*, chez MARÉCHAL, à la Boverie.

(110) Aujourd'hui dimanche, BAL au *Petit Sans-Soucy*, sur Avroy.

SEIGNE, fera l'ouverture de son académie de danse, lundi 4 octobre, 1824, à son domicile rue devant la Magdeleine, n. 105, à Liège, où il donnera leçon tous les jours ouvrables, depuis 4 heures du soir jusqu'à huit.

Il ose assurer aux personnes qui voudront se perfectionner, qu'elles auront lieu d'être satisfaites.

*Nota.* son épouse, indépendamment de la danse, enseigne aux jeunes personnes le maintien et la tenue, pour se présenter dans la bonne société.

Les Dllles. L. MAROUX et B. DE SARTORIUS, libraires, rue Souverain-Pont, n. 319, viennent de recevoir un assortiment complet de livres, latins, grecs, français, hollandais dont l'usage est adopté dans tous les genres d'études, de livres d'éducation, de piété, et pour l'amusement de la jeunesse. Elles tiennent magasin de papeterie, fournitures de bureau, parfumerie, etc., etc.

Elles continuent à louer des livres et notamment toutes les nouveautés qui paraissent.

TAXES MUNICIPALES DE LA VILLE DE LIÈGE.

L'inspecteur informe le public que le onze octobre prochain, aux deux heures de relevé, il fera vendre à l'entrepôt de l'administration, situé à St-Thomas, par le ministère de M. LEBBAUN, courtier de commerce, les objets suivants :

- 1<sup>o</sup> 5 Tonneaux vinaigre de pommes.
- 5 Pièces vin de Bordeaux.
- 2<sup>o</sup> 4 Feuillettes de vin.
- 3 Tonneaux de Genièvre.
- 15 Sacs avoine
- 3<sup>o</sup> 1 Pièce vin de Bordeaux.
- 1 Tonneau vin blanc.
- 1 Feuillette vin indigène.
- 2 Tonneaux et 2 caisses liqueurs absinthe.
- 2 Cassettes essences.
- 1 Balle anis.
- 1 Balle bouchons.

Ces derniers entreposés et non retirés dans le délai voulu par le règlement. A Liège, le 2 octobre 1824.

L'inspecteur des taxes municipales, TIXHON.

La veuve GOBLET, informée qu'on a répandu dans le public le bruit qu'elle aurait quitté l'hôtel du Grand Cerf, rue du Dragon-d'Or, à Liège, croit devoir annoncer qu'elle continue à l'occuper jusqu'au vingt-cinq décembre prochain, époque à laquelle il sera tenu par son neveu, Lambert MATELOT, aubergiste avantageusement connu.

(117) AVIS A MM. LES ÉTUDIANS DE L'UNIVERSITÉ, AUX ÉLÈVES DU COLLÈGE et de toutes les écoles

P. J. COLLARDIN, imprimeur-libraire de l'université est amplement pourvu de tous les livres grecs, latins, français, et hollandais, dont l'usage est adopté dans tous les genres d'études. Il se flatte de justifier la préférence qu'on voudra bien lui accorder par le soin qu'il apportera à répondre aux demandes, qui lui seront faites et par l'extrême modicité de ses prix.

Il tient aussi un assortiment complet de papiers, de registres, en en général de tous les articles de bureau.

La commission administrative des hospices civils de Liège, mettra en adjudication, par soumission, la fourniture de 1821, 667100 livres des Pays-Bas, de houblon de la récolte de 1824, en 4 lots, dont 3 de 513 80000 livres, chacun, et un de 280 267100 livres. Les soumissions devront être écrites sur papier timbré, désigner en argent des Pays-Bas, en toutes lettres, un prix fixe de la livre, et remises au plus tard, mardi prochain, avant midi, au secrétariat de ladite commission, où l'on peut voir le cahier des charges; il ne sera admis de fraction autre que d'un demi cent.

Le Sr. LATOUR, professeur de belles-lettres, et imprimeur, rue Féronstrée, n. 676, ouvre chez lui un cours public de grammaire, et un de tenue de livres, il continue d'enseigner en ville la grammaire, le style épistolaire, la logique, la rhétorique, la versification, l'art de lire à haute voix, etc.

(114) GAUTHIER, instituteur, rue Saint-Séverin, n. 673, prévient le public qu'il enseigne la langue française par principes, l'arithmétique tant ancienne que décimale et tout ce qui a rapport au commerce. Il enseigne aussi les premières notions de la langue hollandaise.

A vendre un jeune chien d'arrêt, âgé de cinq mois, ayant échappé aux maladies. S'adresser chez l'épouse d'Allemagne, rue Souverain-Pont, n. 320, où il y a un salon par terre, bien garni, à louer.

On cherche une bonne d'un âge mûr, munie de bons certificats, sachant coudre et repasser.

(115) L. DURBUY, fabricant de cordes d'harmonie, rue chaussée des Prés, n. 373, prévient les musiciens et amateurs, qu'il tient des cordes de violon à l'épreuve à 4 et 5 s. pièce, ainsi que des cordes filées, cordes de mécanique et cordes de chapelier, à la mode de Paris, à 6 fr. la douzaine.

(119) La personne qui aurait trouvé un portrait en miniature, d'une forme ronde, est priée de le remettre au n. 441, rue devant les Carmes; elle aura une bonne récompense.

A louer, pour le courant de novembre, un quartier, avec ou sans jardin, pour des personnes tranquilles. S'adresser rue St-Jacques, n. 494.

Un jeune homme de 14 à 18 ans, d'une conduite irréprochable, appartenant à d'honnêtes parents, et qui ayant suivi avec quelque succès une des meilleurs écoles de cette ville, désirerait se vouer à l'enseignement, peut se présenter à l'ÉCOLE ROYALE, rue de l'Étuve, n. 706, où il manque un aide ou secondant; on lui accorderait un traitement proportionné à ses capacités, et il pourrait se former en peu de tems dans la pratique de l'enseignement; on donnerait, à titre égal, la préférence à celui qui aurait déjà quelque notion de la langue hollandaise.

On demande pour servir un petit ménage en ville, une fille de la campagne, de 16 à 17 ans, sachant filer et tricoter. S'adresser au bureau de cette feuille, on dira pour qui c'est.

Joli appartement à louer dès à présent, garni ou non, avec remise et écurie et la jouissance d'un grand jardin ayant la plus belle vue. S'adresser chez les Dlls. MAHOUX et de SARTORIUS, rue Souverain-Pont, n. 319.

A Liège, de l'imprimerie de H. Lignac, éditeur du journal MATHIEU LAENSBERGH, rue Souverain-Pont, N. 320.

(120) J.-F. PERET, rue Ste.-Ursule, à la Balance, vient de recevoir des huîtres anglaises, très-fraîches, à 4 francs. 50 c. le cent.

(116) Mde. NATALIS, accoucheuse jurée, rue Hors-Château, n. 441, a des appartemens à louer pour les personnes à qui les soins de son art seraient nécessaires.

(118) A vendre un superbe hôtel avec deux grands jardins, situé rue des Carmes, près de l'université, le tout clos de murs et isolé par quatre différentes rues.

On offre des facilités à l'acquéreur pour le paiement. S'adresser à Me. EMOYTS, avoué, rue Souverain-Pont.

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Il sera procédé, le jeudi 14 octobre 1824, à dix heures du matin, par devant Me. BERTRAND, notaire à Liège, en son étude, sise place S.-Lambert, n. 10, à la vente aux enchères publiques, d'une ferme d'origine patrimoniale, appelée la Brassinne, avec un four à chaux et 2507 perches 974 palmes (128 bon. 15 v. g. 6 p.) en jardins, prairies, terres labourables et pature, située à Beemont, commune de Warzée, district électoral de Sény, elle est distante de 5 lieues de la ville de Liège, trois de celle de Huy, et à une de Terwagne.

S'adresser pour connaître les conditions de cette vente au dit Me. BERTRAND.

(109) Un jeune homme de 18 à 20 ans, sachant panser les chevaux, peut se présenter pour domestique, au n. 828, rue du Pont-d'Ile.

A louer chez des personnes tranquilles sans commerce et sans enfans plusieurs chambres et quartiers garnis avec ou sans pension, agréablement situés, rue sur Meuse à l'Eau, n. 936 à proximité de l'université.

BELLE TERRE PATRIMONIALE

(107) Dont la vente aura lieu aux enchères publiques, pardevant Me. PAQUE, notaire, à Liège, en son étude rue St-Hubert, le mardi 12 octobre 1824, à 3 heures de relevé, aux conditions qu'on peut voir chez lui et qui présentent beaucoup de facilités de paiement.

Elle consiste en un château, ferme, étang, jardins, prairies et terres de très bonne qualité, de la contenance, en un seul gazon, de 54 bonniers métriques, entourée de haies vives, dite *Bien du Sart*, située en la commune d'Ampsin, près de Huy. La mine de houille y abonde, elle jouit d'une très belle vue et a l'avantage de profiter d'une chasse respectable.

MM. les créanciers de Pierre Sury, aubergiste, à Spa, sont prévenus: que le terme de paiement à échoir le premier octobre, est à leur disposition, savoir: pour MM. les créanciers ou leurs fondés de pouvoirs qui résident à Spa, en la demeure du sieur Sury, et pour les autres, chez M. Lys, notaire à Verviers.

A louer dès à présent, une belle et spacieuse maison de commerce sise sur le Grand-Marché enseignée de la Balance d'or, n. 24.

Lundi, onze octobre prochain, à deux heures de l'après-midi, en la demeure de Marie-Agnès Legros, cabaretière à Soiron, les enfans de Nicolas Rahier, feront exposer en vente publique et adjudger définitivement, au plus offrant et dernier enchérisseur, une petite ferme, située à la *Hezée*, commune de Soiron, consistant en bâtimens et six pièces de fond, tenue en location par Anne-Marie et Marie-Jeanne Rahier. Le cahier des charges présente sûreté et facilité à l'acquéreur. S'adresser pour plus amples renseignemens chez Me. FOCROULLE, avocat, ou chez M. Lys, notaire, à Verviers.

(79) Belle distillerie prête à être mise en activité à vendre; plus, une maison propre à tout commerce ou fabrique, situées dans la ville de Liège. Et à placer sur biens-fonds, livres de charges, situés dans la province de Liège, 20 mille francs à 4 1/2 p. c.; 50 mille à 4 p. c. S'adresser, lettres affranchies, numéro 809, rue Basse-Sauvènière, à Liège.

VENTE D'UN JOLI MOBILIER.

(108) Mercredi, 6 octobre 1824, à deux heures de relevé le notaire PAQUE vendra aux enchères, à la maison n. 412, rue des Clarisses, à Liège, tous les meubles délaissés par une personne décédée; consistant en tables, chaises, commodes, secrétaires, garde-robes, buffets, bois de lit, linges, lits, matelats, batterie de cuisine et autres objets. Argent comptant. — Ladite maison est à louer pour en jouir de suite, s'y adresser ou au n. 407 bis, même rue.

(65) Le jeudi 14 octobre 1824, à 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère du notaire BOULANGER, à Liège, il sera procédé à la vente aux enchères de la maison n. 617, sur Arroy, à côté du ci-devant couvent des Augustins à Liège; elle consiste:

En un corps de bâtiment à la rue ayant deux pièces au rez-de-chaussée, trois à l'étage, deux grands greniers et deux caves. Un autre bâtiment composé d'une grande et une petite cuisine, un grand magasin, trois pièces à l'étage, un grand grenier et une cave.

Ces deux bâtimens sont séparés par une grande cour; il y a pompe et citerne, et derrière le second bâtiment un jardin clos de mur, contenant environ trois perches.

S'adresser audit notaire pour plus ample information.